

Quel avenir pour l'après votation sur les minarets ?¹

Le 29 novembre 2009, le peuple suisse s'est prononcé sur l'initiative dite « des minarets ». Lancée en 2007 par des membres de l'UDC et de l'UDF, elle demandait que l'interdiction de construire des minarets soit ajoutée à l'article 72 de la Constitution suisse. Reconnue juridiquement valide par le Parlement, mais vivement critiquée par le Gouvernement, les principaux acteurs économiques et les Eglises, cette initiative a néanmoins été plébiscitée par le peuple à plus de 57%. Dans le texte qui suit, Christian Bibollet, né au Maroc mais établi en Suisse depuis de nombreuses années, propose une analyse de ce qui transparaît de cette votation², afin d'esquisser des pistes permettant d'assurer la cohabitation pacifique des diverses religions en Suisse. Christian Bibollet est co-fondateur de l'IQRI – Institut pour les questions relatives à l'islam – lié au Réseau évangélique.

I. Résultat de la votation : un cri d'alerte

Pour la majorité des personnes - et des chrétiens - qui ont voté en faveur de l'initiative contre les minarets, l'islam représente des pressions et des menaces qui génèrent énormément de peurs. Et ces peurs sont devenues intolérables parce qu'elles sont intuitivement associées à une remise en question de trois aspects fondamentaux de notre vie :

1) Notre identité nationale (le sens que nous avons de ce que nous sommes)

Celle-ci est fondée sur un système de valeurs dérivées du christianisme et de l'expérience historique, dont l'attachement à la Constitution fédérale et l'adhésion à la Charte des Droits de l'homme sont des emblèmes.

2) Notre souveraineté (le modèle culturel que nous avons développé à partir du sens que nous avons de notre identité).

Nous voulons pouvoir organiser notre vie sociale, politique, économique et religieuse selon nos valeurs fondamentales et non celles de l'islam.

3) Notre vocation (le rôle que nous nous sentons appelés à jouer dans le monde en fonction de notre identité)

A cet égard, la Suisse peut faire valoir son expertise dans les domaines scientifique et technologique, bancaire, diplomatique (la Suisse a été un intermédiaire clé dans relations

¹ Cette analyse a été présentée par Christian Bibollet le 9 décembre 2009 à Berne à l'occasion de la rencontre intraprotestante suisse réunissant les délégations de la FEPS (Fédération des Eglises protestantes de Suisse), du RES (Réseau évangélique suisse), de la SEA (Schweizerische Evangelische Allianz) et de la VFG (Verband evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz), une rencontre de dialogue et d'échanges qui a lieu deux fois par année.

² En 2007, Christian Bibollet a fait une analyse détaillée de la situation des musulmans en Suisse, texte qui a été publié sous forme de prise de position par le Réseau évangélique sous le titre : « Pour une Suisse sans minarets ?, une mise en perspective de la place des musulmans en Suisse. » Ce texte peut être commandé à l'adresse du secrétariat du Réseau évangélique.

récentes entre les Etats-Unis et l'Iran), humanitaire (Suisse, terre d'accueil) et démocratique (22 cantons, 4 langues, 3 monothéismes, et tout cela sans révolution !)

Mais, plus important encore, la Suisse a aussi un rayonnement spirituel à maintenir dans le monde. Elle a été un des berceaux de la Réforme et de la Réforme radicale, avec le mouvement anabaptiste. Elle a produit de grands théologiens au 20^e siècle et soutient dans le monde un important travail à la fois humanitaire (avec ses ONG) et missionnaire (par ses Eglises), dont beaucoup saluent la qualité. L'irruption de l'islamisme sur la scène internationale, dont on redoute l'infiltration partout, est donc perçue comme une menace sournoise contre l'équilibre culturel auquel la Suisse est parvenue.

Mais, en y réfléchissant un peu plus, on peut voir que la votation du 29 novembre 2009 apparaît aussi comme un réflexe de défense contre un ensemble de pressions que les Suisses sentent peser sur leur identité, leur souveraineté et leur vocation nationale depuis plusieurs années. A cet égard, il faut rappeler la question des fonds en déserrance (avoirs que des Juifs, victimes de la Shoah, avaient déposés dans les banques suisses et qui n'avaient jamais été réclamés), la faillite de Swissair, la crise financière et économique, la hausse du chômage, les problèmes de l'UBS avec les subprimes et le fisc américains, les attaques contre le secret bancaire et le feuilleton à rebondissements de la crise avec la Libye.

Dans ce contexte déstabilisant et assez humiliant, on ne s'étonne pas que l'islamisme, avec tout ce qu'il comporte de violences et de menaces contre l'Occident, soit devenu un sujet extrêmement sensible. Si sensible qu'il a poussé une majorité de personnes à défier son esprit hégémonique en demandant l'interdiction des minarets.

La question que pose aujourd'hui la présence en Suisse de près de 400'000 musulmans, dont 20 à 40'000 sont pratiquants, est de savoir comment va évoluer le sens que nous avons de notre identité, de notre souveraineté et de notre vocation dans le monde ?

Pour trouver des éléments de réponse à ces questions, il est nécessaire de réfléchir à chacun de ces trois domaines.

II. Une identité nationale mise à mal

En France a lieu actuellement un grand débat sur le thème de l'identité nationale. Il est évident que les questions posées en Suisse, d'autres peuples européens se les posent aussi. Qu'est-ce qui fait qu'une personne se considère et se sent française ? La réponse courte à cette question, c'est qu'elle adhère aux valeurs de la République: liberté, égalité, fraternité. Pour les Français, le sentiment de leur identité nationale repose sur une adhésion du cœur et de l'intelligence à l'histoire de la France et au crédo de la Révolution. Et l'école est le premier instrument de formation de cette identité.

En Suisse, le sens de l'identité repose aussi sur des valeurs précises (sérieux dans le travail, ponctualité, honnêteté, respect de la vérité, etc.) et sur un vécu historique, qui a donné naissance à une culture de l'indépendance politique et de la neutralité. Mais au-delà de cette dimension culturelle de l'identité nationale, que les circonstances historiques continuent à modeler, il y a, pour les chrétiens, un sens plus permanent et profond de l'identité suisse. Le fait d'introduire la Constitution par les mots « *Au nom du Dieu tout puissant* », même s'il ne faut pas en exagérer la portée, ancre cette identité dans la

tradition chrétienne. Et pour un nombre appréciable de Suisses, cet ancrage reste un aspect fort de l'identité nationale.

Les défis lancés par l'islam à notre culture et à nos convictions religieuses

L'islam, à travers les différentes formes culturelles et religieuses qui l'incarnent, remet en question le sens de notre identité à deux niveaux :

Au niveau culturel, en provoquant des transformations sociologiques de notre vie quotidienne. Par exemple, les personnes issues du monde musulman ont un sens différent des relations interpersonnelles, plus communautaires et autoritaires. Leur système de valeurs diffère du nôtre. Pour eux, le sens de l'honneur et celui de la honte est bien plus important que nos principes de justice et culpabilité, qui pourtant règlent toute notre vie sociale. Une bonne partie des malentendus de l'affaire Hannibal Kadhafi trouvent là leur origine. Les prescriptions alimentaires (halal) ou vestimentaires diffèrent des nôtres. Au niveau des langues que nous parlons, les Turcs ont popularisé certaines transformations linguistiques de l'allemand tandis que les maghrébins modifient le français des banlieues. De nouveaux styles musicaux apparaissent. Les musiques que l'on entendait chez le marchand de kebabs ou de merguez ont petit à petit fait leur chemin dans la culture musicale populaire. Mais la plus voyante de ces transformations est l'apparition de symboles religieux forts dans l'espace public (mosquées, voile, minarets).

Au niveau spirituel et théologique, la remise en question se fait par l'affirmation de convictions qui heurtent les nôtres. Les musulmans considèrent le Coran comme la révélation ultime, qui juge et prévaut sur toutes les révélations antérieures, invalidant ainsi toute la Bible. Parce que leur livre le leur dit, ils se considèrent comme le meilleur des peuples, appelé à prescrire au monde ce qui est licite, et à interdire ce qui est illicite. Dans la foulée, ils nient toute une série de doctrines chrétiennes fondamentales et restent assurés que l'islam a vocation à régner partout pour y imposer sa paix.

Si, au niveau culturel, on peut apprécier l'exotisme introduit dans notre vie quotidienne par les Turcs, les Bosniaques ou les Maghrébins, les pressions de nature spirituelle qui accompagnent par contre certaines revendications religieuses sont ressenties comme des menaces par un nombre important de Suisses.

La peur qui en résulte est amplifiée par deux facteurs aggravants : la déchristianisation de la société et des réponses inadéquates à l'islam.

Le problème posé par la déchristianisation de la société

Jean-Bernard Livio, théologien jésuite, déclare dans un article du Temps (LT, 4.12.09) : « *Nous sommes déstabilisés par l'islam parce qu'il remet en question les chrétiens que nous ne sommes plus. Je ne parle pas que de foi, mais aussi de culture. Nous occultons trop souvent la part (spirituelle) de notre héritage [...] qui, pourtant, est à la source de nos valeurs civiques : la tolérance, le respect de l'autre, l'égalité sont des valeurs évangéliques* ».

De son côté, Géraldine Savary, parlementaire socialiste, a reconnu lors de l'émission « Classe politique » (TSR2, 30.11.09) : « *Les politiques doivent se réapproprier le thème des valeurs. Nous devons nous positionner sur la place des religions dans la société* ». Sous-entendu, c'est un domaine que nous avons complètement abandonné et à propos duquel nous n'avons guère de compétence !

A partir de perspectives différentes, ces deux personnes ont identifié un problème crucial, à savoir que le lien entre culture et héritage chrétien est en train de se déliter, et que nombre de Suisses ont perdu leurs repères spirituels. Or, que fait l'islam ? Il réactualise la question du rapport du religieux avec l'Etat et la culture. Par conséquent, si nous n'avons plus une compréhension chrétienne globale du monde, la tentation est grande de paniquer face au système totalisant de l'islam. Sans conviction chrétienne forte, nous risquons de céder aux multiples demandes d'accommodement que présentent les musulmans ou d'y réagir de manière inappropriée (réactions identitaires, intégrismes divers).

Ainsi, parce que beaucoup de Suisses n'ont plus une identité et un ancrage spirituel forts, ils se sentent démunis face à l'avancée de l'islam et le combattent en se concentrant sur ses manifestations culturelles les plus visibles : projets d'interdiction du voile à l'école et de la burqa, interdiction de construire des minarets, etc. Ces combats procèdent peut-être d'une bonne intention, mais ne touchent pas le fond du problème. On peut en effet douter sérieusement que quelques amendements de la Constitution et l'introduction de nouvelles lois restrictives empêchent vraiment l'islam d'étendre son influence, sans compter que cela peut être difficilement défendable au plan juridique. Au contraire, il profitera toujours plus d'un terrain où la demande spirituelle augmente. C'est un fait que beaucoup de gens, des jeunes en particulier, ne savent plus où se tourner pour trouver des réponses crédibles à leurs besoins spirituels, et que nombreux sont ceux qui se convertissent à l'islam.

Il y a quelques temps, une jeune convertie à l'islam m'a dit combien elle était frappée par le désarroi spirituel de bien des gens de son âge, reconnaissant que « *beaucoup se tournent vers l'islam ! Mais certains adoptent un style radical qui fait un peu peur !* ».

Face à une telle situation, le pays a besoin de gens solidement attachés aux valeurs qui fondent notre identité pour répondre aux aspirations nouvelles d'une population en mal de repères et d'identité ! Mais ce n'est pas suffisant. Il faut encore que nous comprenions le contexte social et politique dans lequel nous sommes appelés à vivre en tant que citoyens. Or, que signifie être citoyen chrétien dans une société pluri-religieuse ? A cette question, certains donnent des réponses inadéquates quand ils cherchent à s'opposer à l'avance de l'islam. C'est là le deuxième facteur qui aggrave cette peur diffuse de l'islam.

Le problème posé par les réponses inadéquates à l'islam

Les peurs qu'ont réveillées les violences des islamistes dans le monde ont poussé certains chrétiens à adopter la même logique qu'eux, en « islamisant » en quelque sorte leurs réponses à l'islam. Puisque les musulmans parlent de « *terres d'islam* », nous parlerons de « *terre chrétienne* » ! Puisque les musulmans refusent aux chrétiens le droit de construire des Eglises, nous leur refuserons celui de construire des minarets !

En quoi une telle logique est-elle problématique ?

Premièrement, parce qu'il semble difficile de justifier théologiquement la notion de « *terre chrétienne* » (ou « *pays chrétien* »). L'Ancien Testament parle bien d'un territoire promis en héritage à Abraham, mais jamais de « *terre israélite* ». A cela, il y a une raison simple : tout territoire appartient à Dieu, et c'est lui qui en donne la jouissance à qui il veut. En Lévitique chapitre 25, verset 23, Dieu rappelle au peuple : « *Le pays [que vous habitez] est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants* ». En clair, c'est en vertu de la grâce de Dieu, et non d'un droit inaliénable, que le peuple d'Israël résidait en Canaan. Ainsi, quand les Israélites sont devenus infidèles, Dieu a permis leur déportation.

Leurs retours successifs sur cette terre n'en ont pas fait pour autant les propriétaires de la Palestine. L'idée qu'un peuple puisse posséder un territoire de façon exclusive et définitive ne semble donc pas biblique.

Quant au Nouveau Testament, plutôt que d'évoquer des territoires réservés aux chrétiens, il parle du « *Royaume de Dieu* », une réalité spirituelle fluide, qui ne se confond jamais avec la réalité géopolitique d'un Etat, et qui permet aux chrétiens d'être, où qu'ils se trouvent, « *sel de la terre et lumière du monde* ». On ne peut donc pas faire aujourd'hui un parallèle avec le peuple d'Israël dans l'Ancien Testament, dont les Israélites devaient exclure tout culte étranger, pour affirmer que la Suisse serait une « *terre chrétienne* » et qu'il faudrait, par conséquent, interdire toute manifestation visible de l'islam. En fait, pour aller au bout de cette logique, il faudrait exclure du pays tout culte labélisé « non chrétien ».

Deuxièmement, la notion de « *réciprocité* », sur laquelle certains ont beaucoup insisté, peut se comprendre au plan de la négociation politique, mais beaucoup moins aux plans moral et spirituel. Jésus nous commande d'aimer nos ennemis. Il nous enseigne à « *faire pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fassent pour nous* » (Mt 7.12), même sans réciprocité de leur part.

En résumé, beaucoup de Suisses, et de chrétiens parmi eux, ne voient pas comment il est possible de respecter le droit des musulmans à vivre leur foi et manifester leur présence dans l'espace public tout en préservant l'identité nationale qui leur est chère.

III. Le respect nécessaire de la souveraineté nationale et de l'Etat de droit

Comment une communauté nationale, qui a accepté la diversité confessionnelle (catholicisme-protestantisme) suite à la guerre du Sonderbund, qui a plus tard inclus la communauté israélite, peut-elle à présent intégrer les musulmans tout en préservant sa souveraineté, c'est-à-dire la cohérence spirituelle et politique qui lui permet de rester souveraine ?

Ou, dit autrement, comment éviter que l'islam incarne en Suisse cette cinquième colonne que les pays occidentaux redoutent tant ? Voici, nous semble-t-il, trois besoins à prendre en compte quand on évoque le thème de la souveraineté.

1) Les atouts de la laïcité pour une cohabitation pacifique des religions

Il faut commencer par dissiper un malentendu. Pour beaucoup de chrétiens, la laïcité implique une défaite de la foi chrétienne qui se traduit par une diminution de son influence sociale et politique. Il est très intéressant de noter que les islamistes font exactement la même analyse, sans pour autant avoir d'argument coranique sérieux pour réfuter l'idée d'une séparation du pouvoir religieux et du pouvoir politique.

Il est certain qu'il y a dans la laïcité une volonté de disqualifier la religion comme force politique. Mais la laïcité, comprise dans le sens positif d'un espace créé pour l'expression libre des différentes composantes religieuses d'un pays, représente néanmoins notre meilleur espoir de réussir à vivre ensemble. En demandant à l'Etat d'arbitrer les rapports

entre religions, elle a permis la création du cadre indispensable à leur cohabitation pacifique.

S'ils veulent pouvoir vivre ensemble, chrétiens et musulmans doivent par conséquent se soumettre loyalement aux règles de la laïcité. Toute crispation sur nos identités religieuses ne peut conduire qu'au désastre. C'est un fait dont un nombre croissant de musulmans prend conscience.

En août 2009, la secte Boko Haram a provoqué plusieurs émeutes meurtrières dans le nord du Nigeria parce que son leader réclamait l'éviction du système d'éducation occidental, coupable à ses yeux de pervertir la foi musulmane. Il demandait aussi l'instauration de la charia dans le pays. Un journaliste musulman, chargé de couvrir ces émeutes, a conclu un de ses articles en affirmant que le seul espoir de mettre fin à ces conflits religieux incessants était d'adopter le système de la laïcité.

Le 4 décembre 2009, le quotidien de Beyrouth, *L'Orient le Jour*, annonçait que le ministre de l'Intérieur au Liban avait proposé de créer une commission chargée de mettre en œuvre un processus de déconfessionnalisation politique du Liban. Si ce processus aboutit, le président et les ministres ne seront plus choisis en fonction de leur religion mais de leurs compétences, ce qui simplifierait considérablement la vie politique de ce pays en établissant une séparation plus nette entre religion et politique.

Lors d'une interview télévisée en juin 2009, le philosophe égyptien Murad Wahba a déclaré : « *Aussi longtemps que les gens croient détenir la vérité absolue [tant au plan religieux que politique] – en l'occurrence les fondamentalistes juifs et palestiniens –, nous resterons en état de guerre* ». Murad Wahba est favorable à une sécularisation de la société égyptienne afin de rompre avec une interprétation rigide des textes religieux et donner aux gens davantage de liberté de penser.

Ces quelques exemples suggèrent clairement que la laïcité peut permettre de trouver des solutions raisonnables aux problèmes que rencontrent des communautés religieuses partageant le même espace public.

2) Amener les leaders musulmans à s'engager à respecter toutes les implications de la laïcité et de l'Etat de droit

Cet engagement officiel de la part des leaders musulmans à respecter des valeurs, dont ils sont les premiers bénéficiaires, nous apparaît fondamentale. Cet engagement de leur part, et de la part de leurs fidèles, impliquerait qu'ils acceptent de remettre en question certaines de leurs valeurs essentielles. Ici, il faut en effet rapidement rappeler quelques pratiques que nous nous devons de questionner si la Suisse entend leur offrir la place légitime qui est la leur dans une société laïque et démocratique :

- refus de reconnaître aux musulmans la liberté de changer de religion
- interdiction à un non musulman de marier une femme musulmane s'il ne se convertit pas au préalable
- imposition de la religion du mari musulman à une femme non musulmane
- imposition de la religion musulmane aux enfants nés de cette union
- non mixité, port du voile, etc.

Certains proposent de traiter tous ces problèmes en bloc afin d'arriver à un accord général avec les musulmans. Reste à savoir si le modèle fédéral suisse permet une telle approche.

Quoiqu'il en soit, chaque canton devra aussi négocier ces questions localement avec les associations musulmanes représentatives.

3) Rappeler l'importance vitale du témoignage de l'Eglise dans une société laïque
Eglise et Etat, même clairement séparés, sont toujours en interaction. Les hommes et femmes de pouvoir doivent affronter des questions qui font inévitablement appel à des convictions spirituelles, comme par exemple :

- la question de la justice,
- le choix d'un modèle économique,
- la valeur de la vie humaine (avortement, bioéthique, questions liées à la fin de vie),
- le déclenchement d'un conflit militaire, etc.

Toutes ces questions ont une dimension spirituelle sur laquelle l'Eglise a vocation à se prononcer. L'Etat n'étant pas tout-puissant, la vocation de l'Eglise peut être également d'en rappeler les limites.

La laïcité n'annonce donc pas la fin de la foi et du témoignage chrétien dans la société ! Ce que la laïcité modifie, ce sont les formes et les moyens de communiquer le message et les valeurs de l'Evangile pour qu'ils fassent sens dans un environnement pluri-religieux.

IV. Vocation nationale : une tradition d'ouverture, de respect et de justice

A quelles conditions la présence d'une forte minorité de personnes issues du monde musulman peut-elle enrichir la vocation spirituelle de la Suisse dans le monde ? Voici deux suggestions pour donner une première impulsion à la réflexion :

1) Assurer un traitement équitable à chacun

La Suisse pourra renforcer sa vocation dans la mesure où elle saura promouvoir sur son territoire des relations fondées sur le respect et la justice. Cela suppose que le « peuple » reconnaisse aux musulmans leurs droits et que les musulmans, de leur côté, acceptent des compromis (sur leur interprétation de la supériorité de la « loi divine » sur les lois humaines, par exemple) et renoncent à ce qui est inconciliable avec le principe de liberté religieuse et les droits de l'homme.

2) Vivre l'Evangile parmi les musulmans

Tout en reconnaissant aux musulmans étrangers le droit de vivre en Suisse et de jouir des mêmes privilèges que les autres Suisses, nous voulons, en tant que chrétiens, remplir notre vocation de témoins de Christ auprès d'eux. Le message de l'Evangile leur est aussi destiné, et nous nous devons de le vivre à leurs côtés, et de le leur annoncer. Il nous paraît donc juste d'encourager toutes les initiatives qui ont pour but de mettre les musulmans en contact avec Christ.

Cela dit, nous sommes parfaitement conscients que le Coran recommande aussi vivement à ses adeptes d'appeler les non-musulmans à la foi. Nous pensons donc qu'il est important que la liberté des musulmans à cet égard soit respectée comme nous le demandons pour nous-mêmes. Par contre, qu'il s'agisse de prédication islamique ou chrétienne, il est pour nous hors de question qu'elle recourt à quelque action contraignant autrui à embrasser la

foi. Il est bien plutôt question ici de défendre le principe de liberté d'expression et de liberté religieuse dans l'espace public. Une liberté qui permet de pratiquer sa religion, d'en parler, d'en changer ou de n'en avoir aucune sans avoir à craindre de représailles.

V. Quelques pistes en guise de conclusion

Un peu de recul historique est parfois utile pour mettre en perspective un phénomène présent. Dans les années qui ont suivi la révolution d'octobre 1917, les communistes ont planifié l'élimination de la propriété individuelle. Dans les années 30, et jusqu'en 1945, les nazis ont planifié celle des Juifs et des Tziganes. Et à partir des années 80, les islamistes se sont lancés dans celle des mécréants.

Comme tous les intégrismes, ces trois idéologies ont en commun d'avoir voulu ou de vouloir aujourd'hui encore purifier la société de ses éléments « corrupteurs ». Pour faire advenir ce monde purifié du « mal », communistes et nazis ont mis au point une machinerie administrative, policière et militaire impitoyable. Mais l'idéal ne s'est jamais matérialisé et la machinerie a laissé le souvenir de populations broyées par l'arbitraire systématique, une violence industrialisée, et le plus profond obscurantisme spirituel.

Même si l'islam radical n'a ni la structure ni une puissance politique comparables, il appartient à cette même famille de pensée. Et son destin, comme celui de ses prédécesseurs, est de terminer sa course, haï et épuisé, dans l'impasse qu'il a lui-même créée.

Mais l'intégrisme n'est-il pas aussi une tentation chrétienne ? Nous reconnaissons qu'il peut l'être, à la différence près qu'il se développe toujours à l'encontre des enseignements explicites de Jésus. Marxisme, hitlérisme et islamisme se sont imposés par la violence, en parfaite harmonie avec leurs sources. Christ, lui, n'a jamais recouru à la contrainte pour convertir quiconque. C'est par l'amour qu'il a manifesté envers ceux qui lui infligeaient le supplice de la croix – « *Père, pardonne-leur car il ne savent ce qu'ils font* » – qu'il attire encore les hommes à lui. C'est ainsi que Christ a réussi là où tous les autres « sauveurs » ont échoué et continueront d'échouer.

Quelles que soient nos circonstances présentes, c'est son exemple qui doit inspirer nos pensées et activités, dans la sphère privée ou publique. C'est de cette manière que nous pourrions contribuer au mieux au bien du pays dans lequel nous vivons.

Si, en pays musulman, le minaret est le symbole de la domination de l'islam, en Occident, il est celui d'une présence musulmane qui veut s'affirmer, mais doit cohabiter avec d'autres religions. Cela exclut, entre autres, l'appel public à la prière. Dans le contexte d'une société ouverte, nous devons donc veiller à respecter la liberté religieuse de chacun tout en étant prêts à vivre et partager nos convictions spirituelles dans l'esprit de Christ. Venu dans le monde comme un simple homme, Jésus nous y envoie « *comme des agneaux au milieu des loups* ». Il a à cet égard, plus d'une fois, pris grand soin de mettre ses disciples en garde contre l'intolérance qui guette ceux qui ont de fortes convictions, mais se connaissent mal eux-mêmes (voir Luc 9.49-56). Ne courrons donc pas le risque de trahir son message en adoptant les armes et les stratégies de ses ennemis.

Mesures que les Eglises pourraient décider de prendre ensemble

A. Mener une réflexion et une action en Eglise et avec l'Eglise

1. Lancer une réflexion approfondie en Eglise sur des thèmes importants pour nos rapports avec les musulmans. Par exemple :
 - le concept de laïcité (ses dérives possibles, ses avantages, ses applications) ;
 - le rapport de l'Eglise avec l'Etat d'Israël (tendance de certains chrétiens à adopter attitude partielle de principe : favorable à Israël, hostile aux arabes) ;
 - l'héritage spirituel promis à Ismaël (le fils rejeté d'Abraham) ;
 - les systèmes de valeurs générés par l'islam (honneur et honte vs. justice et culpabilité).
2. Encourager les chrétiens à relever le défi de partager l'Evangile avec les musulmans de Suisse. Par exemple :
 - en étudiant l'islam et les cultures musulmanes pour comprendre le système de référence des musulmans avec qui nous entrons en relation ;
 - en priant pour les leaders associatifs et imams qui sont les faiseurs d'opinion de ceux qui reconnaissent leur autorité (T. Ramadan, H. Ouardiri, etc.) ;
 - en allant au contact des musulmans à travers diverses activités (Quartier Libre, Antizone, camps d'évangélisation en été parmi les arabes, ou voyage découverte dans un pays musulman, etc.) ;
 - en participant à des visites de mosquées et à l'accueil de musulmans en visite dans les Eglises.
3. Organiser une concertation au niveau des Eglises de Suisse afin de déterminer les grandes lignes du travail à faire en rapport avec les musulmans vivant en Suisse, notamment dans les domaines suivants :
 - travail au niveau politique et juridique ;
 - intervention dans les médias nationaux (journaux, radio, TV) ;
 - production de documents écrits ou audiovisuels sur des thèmes spécifiques ;
 - séminaires et formations sur l'islam ;
 - travail social et services offerts aux requérants d'asile ou nouveaux arrivants (Ex : Elim Open Doors à Bâle) ;
 - témoignage de l'Evangile.

B. Agir sur le plan sociopolitique

Organiser des discussions approfondies avec les principales organisations musulmanes de Suisse afin de mener des débats sur la question du vivre ensemble dans une société pluri-religieuse. Des précédents existent. En août 2007, le Conseil islamique de Norvège et l'Eglise luthérienne de Norvège ont déclaré en commun que chaque personne était libre du choix de sa religion. Après la signature de cet accord, les deux institutions ont fait la déclaration suivante : « *Nous dénonçons tous les actes de violence, la discrimination et le harcèlement dont sont victimes les personnes qui changent de religion ou désirent en*

changer, que ce soit en Norvège ou à l'étranger, et nous prenons l'engagement de nous y opposer ».

Pour avancer vers la conclusion d'un contrat de respect mutuel, il nous semble impératif d'assurer les préalables suivants :

1. Respect d'un principe général de déontologie :

- aborder toute la problématique du partage de l'espace commun dans une optique gagnant-gagnant ;
- chaque religion devrait trouver dans ce contrat l'assurance de sa légitimité dans le pays. Cela implique donc que droits et devoirs soient les mêmes pour tous, tout en tenant compte des équilibres subtils qui ont pu être trouvés dans l'établissement de la paix confessionnelle de la Suisse moderne³.

2. Définition des éléments du contrat :

- la Suisse ne fait pas de discrimination religieuse et accueille des gens de toutes les religions. Mais les fidèles de ces diverses religions doivent respecter l'attachement qu'une majorité d'habitants de ce pays ont pour sa longue tradition chrétienne.
- des notions aussi fondamentales que celles de la vérité, du pluralisme culturel et religieux, des droits humains, de la liberté religieuse et de l'Etat de droit devraient faire l'objet de discussions honnêtes et conduire à des engagements fermes de la part de toutes les religions principales en Suisse⁴.
- Ces débats devraient prévoir d'aborder les textes de chaque tradition religieuse qui semblent menacer ou menacent réellement l'un ou l'autre des éléments du contrat⁵.
- dans les limites imposées par le respect des valeurs fondamentales de notre Etat de droit, les différentes religions doivent ensuite trouver les termes d'un accord commun qu'elles s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs adhérents.

3. Engagement formel des signataires du contrat :

- pour que les acquis de telles négociations ne soient pas traités comme de simples déclarations d'intention mais acquièrent un caractère contraignant, ce « contrat pour la paix religieuse » devrait être voulu et endossé par la Confédération, responsable de prendre toute mesure nécessaire pour préserver la paix religieuse dans le pays. Elle pourrait en confier l'élaboration à un groupe de travail incluant des représentants de toutes les parties concernées⁶.

³ Ce qui pose sans doute la question de la reconnaissance d'intérêt public pour l'islam, mais pas celle de la reconnaissance de droit public (privileges accordées aux Eglises dites historiques), d'autres groupes religieux comme les Eglises évangéliques ne l'ayant pas non plus par exemple.

⁴ Pour un exposé plus détaillé et pertinent de cette thématique, voir le discours d'ouverture de Thomas Wipf à l'assemblée des délégués de la FEPS, les 2 et 3 novembre 2009 à Berne, « Pour un consensus fondamental des religions sur les conditions de la vie commune », disponible sur www.feps.ch/media/pdf/av/hav_09/Message-_President_FEPS_AD_fr.pdf.

⁵ Pour une présentation détaillée des textes musulmans qui posent question face au respect des principes de l'Etat de droit helvétique, voir Shafique Keshavjee, « Après le vote sur l'initiative anti-minarets », publié sur son blog www.skblog.ch le 13 décembre 2009, et envoyé à titre privé à des personnes des médias, de la politique et des communautés religieuses.

⁶ Shafique Keshavjee, dans la note 11 du texte précité, déclare : « Puisque la Confédération peut « prendre des mesures pour maintenir la paix entre les membres des diverses communautés religieuses » (CNST CH, article 72.2), le Conseil Fédéral et le Parlement pourraient constituer un groupe de travail rassemblant les protagonistes touchés par cette crise [...] ». Nous proposons de notre côté que ce dialogue ait lieu avec des représentants autorisés du christianisme et de l'islam en Suisse. Il doit s'agir de gens qui peuvent engager leur base. Le critère décisif devrait être celui de la représentativité de la réalité du terrain. Nous pensons important qu'il y ait parmi eux, sur le plan chrétien, des représentants des Eglises historiques et des Eglises évangéliques. Au niveau de l'islam, les différentes organisations faitières, parfois concurrentes, devraient être présentes. Les autres religions en Suisse - les plus importantes d'entre elles - pourraient s'y adjoindre, si elles le souhaitent. Ce groupe devrait intégrer aussi l'apport de chercheurs du monde académique et de spécialistes du dialogue interreligieux.